POUR DES IMPÉRATIFS SÉCURITAIRES

L'axe Tamanrasset-Djanet interdit aux touristes

Pour des raisons d'ordre sécuritaire, la Direction du tourisme de la wilaya de Tamanrasset a décidé d'interdire l'organisation de circuits entre le Hoggar et le Tassili des Ajjers. L'interdiction est dénoncée par les responsables d'agences de voyages et risque d'avoir des répercussions négatives sur le secteur touristique de ces deux régions.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - La décision prise, hier, par la direction du tourisme de la wilaya de Tamanrasset est sur le point de compromettre la saison dans les régions du Hoggar et du Tassili des Ajjers, considérées comme les principaux pôles touristique en Algérie.

Cette administration s'est contentée de quelques mots pour annoncer cette interdiction : «Vu les informations sécuritaires qui nous ont été transmises et qui confirment l'absence de sécurité entre les circuits touristiques reliant les villes de Tamanrasset et Djanet, nous vous demandons de ne pas emprunter ces parcours afin de garantir la sécurité des touristes et des ressortissants étrangers.»

La correspondance portant la référence 131/08 est signée par le directeur du tourisme par intérim.

«Nous avons été surpris par cette interdiction qui concerne près de 120 agences à Tamanrasset et Djanet. C'est une véritable catastrophe ! Ils ne sont pas conscients de la position dans laquelle ils nous mettent avec les centaines de touristes qui arrivent chaque semaine.

La saison prendra fin le 5 mai prochain et ce sont près de 5000 visiteurs qui ont déjà payé leur séjour», précise Ahmed Hamdaoui, président de l'association des agences de tourisme de la wilaya de Tamanrasset. La situation est effectivement des plus critiques pour les professionnels de ce secteur.

Et pour cause : les circuits sont organisés par des tour-opérateurs, généralement français ou allemands, qui affrètent des vols charters. Les touristes parviennent par l'aéroport de Tamanrasset, effectuent leur périple puis repartent par l'aéroport de Djanet. Dans le cas des vols charters, il est impossible de modifier les lieux, et les dates d'arrivée et de départ. Ahmed Hamdaoui cite l'exemple de la centaine de touristes arrivés hier à Tamanrasset. «Si je m'en tiens à cette interdiction, ce groupe ne pourra pas rallier Djanet.

Donc au terme de leur séjour, je serais obligé de leur louer un autre avion pour qu'ils puissent repartir, ou alors je les garde avec moi ici…», dit-il en désespoir de cause. Ahmed Hamdaoui annonce toutefois que les responsables des agences ont décidé de braver l'interdiction. «Cette décision a été prise d'un commun accord. Il faut savoir que la distance qui sépare le Tassili des Ajjers du Tassili du Hoggar n'est que de 60 kilomètres. Si le problème se pose à cet endroit-là, il est possible de le sécuriser. Nul ne connaît cette région mieux que nous. Nous travaillons avec des guides aguerris et avons mis en place un système d'information à toute épreuve grâce à l'assistance des nomades.» Il tient également à rappeler que les membres de son association ont «toujours coopéré avec les services de sécurité.» «Nous entretenons d'excellentes relations avec l'ensembles des institutions chargées de la sécurité. Et il est important de rappeler le rôle que nous avons joué lors de l'affaire des otages allemands.»

Ahmed Hamdaoui s'attend à ce que cette interdiction ait des répercussions négatives sur l'image de l'Algérie. «Les autorités encouragent le développement de l'activité touristique mais prennent des décisions qui sont totalement contradictoires. Il faut savoir ce que l'on veut et qu'on le décide une bonne fois pour toutes. Et qu'on arrête d'attribuer des visas à des étrangers si nous sommes incapables de les prendre en charge.»

Notons que c'est aujourd'hui que s'ouvrent les assises nationales et internationales du tourisme. Cette rencontre qui réunira au Palais des nations près de 1200 participants, notamment des experts algériens et étrangers, vise à mettre en œuvre la stratégie de relance du tourisme en Algérie à l'échéance 2025.

T. H.

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM :

«C'est une décision normale»

Signataire de cette interdiction, le directeur par intérim de la direction du tourisme de la wilaya de Tamanrasset — le premier responsable de cette institution administrative étant à Alger pour participer aux assises — estime que cette décision est normale.

«C'est une décision qui a été prise par la tutelle (la wilaya, ndlr) pour des raisons liées à la sécurité des touristes étrangers.

C'est une décision normale», a indiqué ce fonctionnaire. Il est important de préciser que cette note date du 4 février et qu'elle n'a été diffusée qu'hier, soit le 10 février. A ce propos, notre interlocuteur précise qu'il est inutile de prendre attache avec le directeur du tourisme pour obtenir plus d'information, ce dernier «n'étant pas au courant de cette situation». L'absence d'informations est également à signaler du côté du ministère de l'Environnement et du Tourisme. Contacté hier, le chargé de la communication du département de Chérif Rahmani a avoué ne rien savoir sur cette affaire.

T. H.

TIZI-OUZOU

Attentat à la bombe contre une patrouille de l'armée à Aghribs

Les populations de Taboudoucht et Boubekeur, deux villages mitoyens de la commune d'Aghribs, une quarantaine de kilomètres au nord-est de Tizi-Ouzou, ont vécu, hier, un début d'après-midi pour le moins agité. Tout a commencé vers 13h, lorsque une forte déflagration a été entendue à des kilomètres à la ronde, suivie tout juste après par une seconde explosion. Selon des sources locales, c'est une patrouille de l'ANP qui y a été prise pour cible par un groupe terroriste.

Au passage des militaires stationnés dans un des campements érigés dans la forêt alentour, selon les mêmes sources, deux bombes ont explosé avant qu'un long et nourri échange de coups de feu se fasse entendre deux heures durant. Selon diverses autres sources, les deux bombes ont causé des blessures à deux militaires. Alors que les coups de feu étaient encore perceptibles du chef-lieu de la commune d'Aghribs, l'on signalait l'arrivée de renforts du camp installé à Ibeskriène, un autre village pas loin de Taboudoucht, où un autre camp militaire a été installé il y a quelques mois. Puis, ce fut au tour de trois hélicoptères de l'ANP d'entrer en scène pour bombarder une partie du maquis à la lisière du village Boubekeur donnant vers le littoral, entre Azeffoun et Tigzirt. Là où, selon les mêmes sources, le groupe terroriste y a été circonscrit. Un groupe qui pourrait être à l'origine de l'attentat manqué contre le président de l'APC d'Aghribs il y a une dizaine de jours.

Azedine Maktour

IL AURA LIEU AU MOIS DE MARS

Mouvement partiel dans le corps des magistrats

La première session ordinaire du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour l'année 2008 a été tenue au niveau du ministère de la Justice et présidée par le garde des Sceaux, Tayeb Belaïz. Le conseil a arrêté la liste des magistrats des tribunaux et des cours concernés par un mouvement partiel. Mais ce mouvement ne sera effectif qu'au mois de mars, affirment des sources proches du CSM.

Ilhem B. Tir - (Le Soir) - Comme nous l'avons indiqué dans notre édition du mercredi 6 février, la première session ordinaire du Conseil supérieur de magistrature a été tenue en catimini après la session disciplinaire qui avait débuté dimanche 3 février et qui n'avait duré que quelques heures.

En présidant le Conseil supérieur de magistrature, Tayeb Belaïz n'a pas précisé, si oui ou non, il a été mandaté expressément par le président de la République — ce dernier — en sa qualité de président du CSM, aurait dû présider cette première session comme le stipule la loi. Il est impératif de rappeler que le président Bouteflika n'a pas dirigé le CSM depuis le 27 septembre 2006.

En tout cas, cette session a été consacrée à l'examen de la liste des magistrats qui devront partir en retraite et quitteront donc la Cour suprême, le Conseil d'Etat et les différentes cours.

Le deuxième point figurant à l'ordre du jour des travaux de cette session était le mouvement partiel décidé dans le corps des magistrats exerçant au niveau des tribunaux et des cours. Leur nombre est resté jusqu'à présent secret car ce mouvement ne sera effectif qu'au mois de mars 2008 pour des raisons encore occultes. Cependant, il a été décidé également d'un nombre de magistrats qui doivent rejoindre la Cour suprême après le départ à la retraite de magistrats en fin de carrière. Dans un autre registre, l'on évoque avec insistance un changement qui touchera six magistrats entre présidents de cour et procureurs généraux. Ces derniers obéiront à des permutations ou des mutations.

Apparemment les craintes évoquées par les juges quant à un éventuel «divorce» entre le chef de l'Etat et le CSM viennent de se confirmer car le ministre de la Justice et vice-président du CSM n'est autre qu'un représentant du pouvoir exécutif qui jouit actuellement d'une main libre sur l'organisation et le fonctionnement du CSM et la gestion de la carrière des magistrats qui devraient être à l'abri de toute influence du pouvoir exécutif.

I. T.

Sellini élu à la tête du barreau d'Alger

Sellini Abdelmadjid, le président du barreau d'Alger, a été réélu à la tête de ce dernier, a-t-on appris de source sûre.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le scrutin, qui a eu lieu hier au niveau du siège du barreau d'Alger sis à la rue Abane-Ramdane, a été marqué par l'élection à la majorité absolue de Sellini Abdelmadjid à la tête du barreau d'Alger.

Mieux, les avocats candidats sur la liste de Sellini et élus au sein du Conseil de l'ordre se sont emparés des différents postes de responsabilité au sein de cette structure régissant l'exercice de la profession d'avocat.

Il est à noter que c'est pour la troisième fois consécutive que Abdelmadjid Sellini est élu à la tête du barreau d'Alger.

Ceci étant, il est à signaler que le prochain enjeu des robes noires est celui de l'élection du bâtonnier national.

A ce titre, il est important de noter que le poste de bâtonnier national ne reviendra pas cette fois-ci au barreau d'Alger.

La raison ? La réglementation en vigueur stipule qu'un avocat élu deux fois de suite à la tête d'un barreau régional ne peut occuper pour la troisième fois consécutive la présidence de l'union des barreaux. C'est le cas de Abdelmadjid Sellini, d'où la question de savoir à qui reviendra l'honneur de présider l'Union nationale des barreaux d'Algérie. A ce propos, des indiscrétions font état que la présidence de cette structure juridique sera disputée entre trois postulants. Ils s'agit des présidents des barreaux régionaux de Blida, Annaba et Oran.

A. B.